

Projet éolien de Voulmentin - Argentonnay

Production d'électricité éolienne

Excellence environnementale & Energie locale



Edito

Le développement d'un parc éolien sur les communes de Voulmentin et Argentonnay avance.

Afin de pouvoir échanger librement avec vous, riverains du projet, nous souhaitons vous convier à une exposition durant laquelle 2 permanences seront organisées pour répondre à vos questions et recueillir les avis de chacun.

Dans le but de co-construire le projet éolien avec les riverains, nous souhaiterions également mettre en place un comité de suivi. Ce groupe se compose de 3 référents par commune ainsi que les 2 responsables de la société Volkswind. Il permettra de valider tous ensemble les étapes clés et d'assurer une bonne transmission des informations auprès de tous.

Le développement d'un projet éolien nous concerne tous, le rapport du GIEC a conclu **qu'il ne restait que 3 ans pour réussir à inverser la courbe des émissions de gaz à effet de serre si l'humanité veut espérer garder une planète vivable.**

Bien que la France mise en partie sur le nucléaire pour assurer son indépendance énergétique, il ne suffira pas et les futurs réacteurs ne seront pas fonctionnels avant au moins 2035, selon le rapport de RTE. L'éolien, comme les autres énergies renouvelables, apporte une réponse rapide à la demande d'électricité décarbonnées et respectueuse de l'environnement.

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :
 Adresse :
 Tél / mail :

Je souhaite rejoindre le comité de suivi.
 Vos remarques / questions :

.....

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
 Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
thomas.auzemery@volkswind.com



EXPOSITION

INVITATION à l'Exposition dans la salle communale de Boësse à Argentonnay-Vallées :

le jeudi 13 octobre de 17h à 20h
 le jeudi 20 octobre de 14h30 à 18h

Venez vous informer et échanger !



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?



Présentation du projet

Le projet éolien

- Se situe sur un plateau venteux avec un **bon gisement de vent**
- A un potentiel compris entre **3 et 7** éoliennes
- Facilité de raccordement** au réseau par le poste source de St-Aubin-du-Plain (8km).
- Situé en secteur bocager, la plupart des vues sur le projet sont ainsi cachées par la végétation.
- Est **éloigné des zones de protection environnementales** Natura 2000 et ZNIEFF.
- Situé à distance des monuments historiques à enjeux.

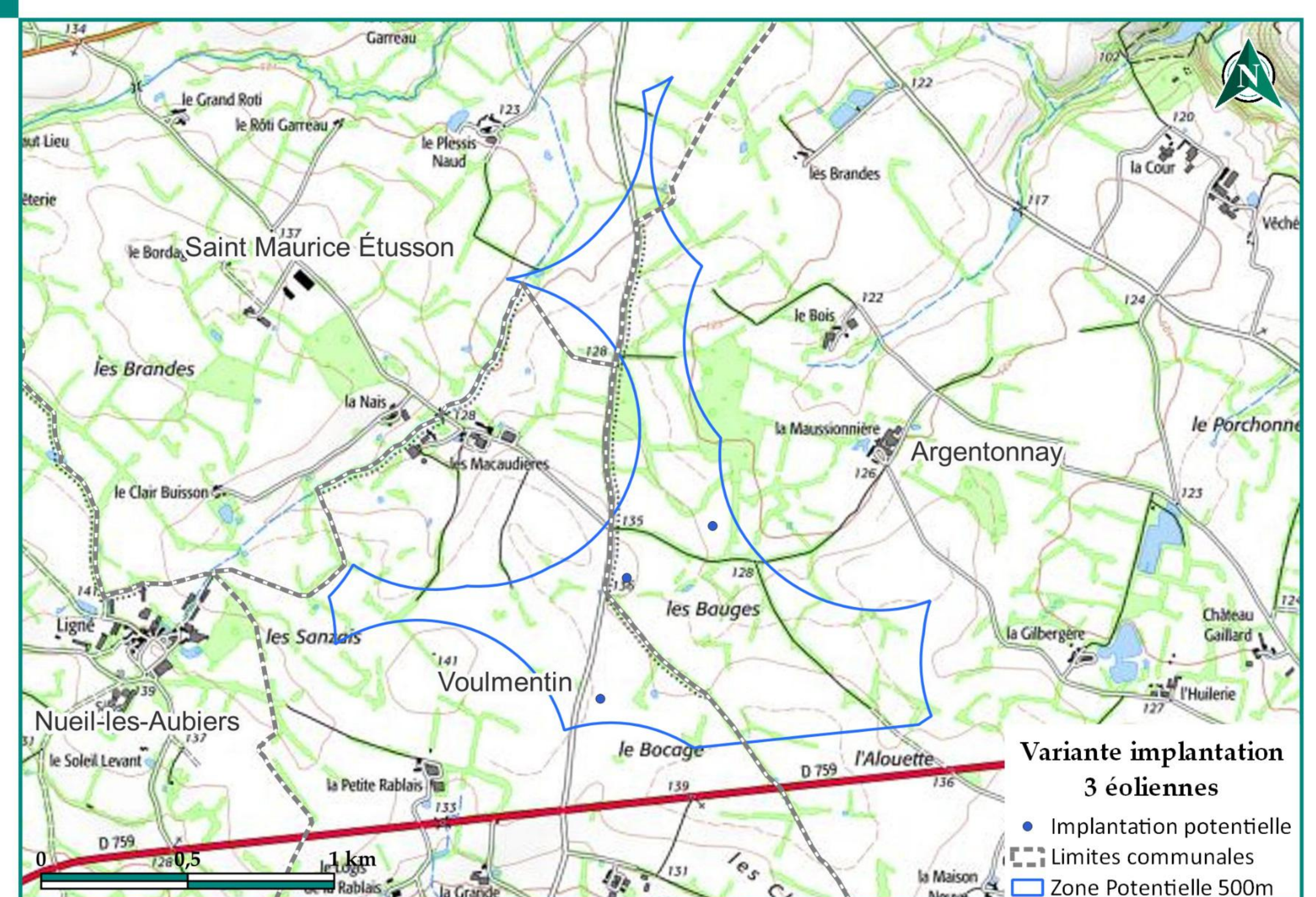
Variante à 7 éoliennes



Variante à 5 éoliennes



Variante à 3 éoliennes



Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Pour un projet de 3 éoliennes de puissance 3,6 MW chacune, c'est

5 000

Foyers alimentés sans émission polluante

(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2020

97

Emplois créés

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 30 en Deux Sèvres pendant l'année de la construction.

Puis environ 2 emplois ETP sur le département durant la phase d'exploitation.

Source : Outil TETE (ADEME)

10 400 T

Tonnes de CO₂ évitées

chaque année (473g/KWh)

soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 4 500 voitures neuves

Source : INSEE

2 110 000 €

Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, , ...)

162 000 €

de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les idées reçues : Vrai ou Faux ?

A qui revient la charge du démantèlement ?

Le démantèlement est l'entière responsabilité du propriétaire de la société du parc éolien, c'est lui qui doit organiser et financer le démantèlement. En cas de défaillance de la société de ferme éolienne, ce sont les garanties financières préalablement constituées qui seront mobilisées par le préfet. En effet, après l'obtention de l'Autorisation Environnementale du projet, la société relative à la ferme éolienne doit constituer des garanties financières dont le montant est calculé selon l'arrêté du 26 août 2011, modifié le 10 décembre 2021.

En aucun cas le démantèlement ne sera à la charge du propriétaire terrien, du fermier ou encore de l'Etat.

A titre d'exemple, pour un parc de 3 éoliennes de 4,8 MW, ce sont 360 000€ qui seront provisionnés et bloqués avant la mise en service du parc éolien.



Plus de réponses à vos questions sur le livret "Pour y voir + clair : Le vrai / faux", du Ministère de la Transition Énergétique

Les éoliennes font-elles du bruit ?

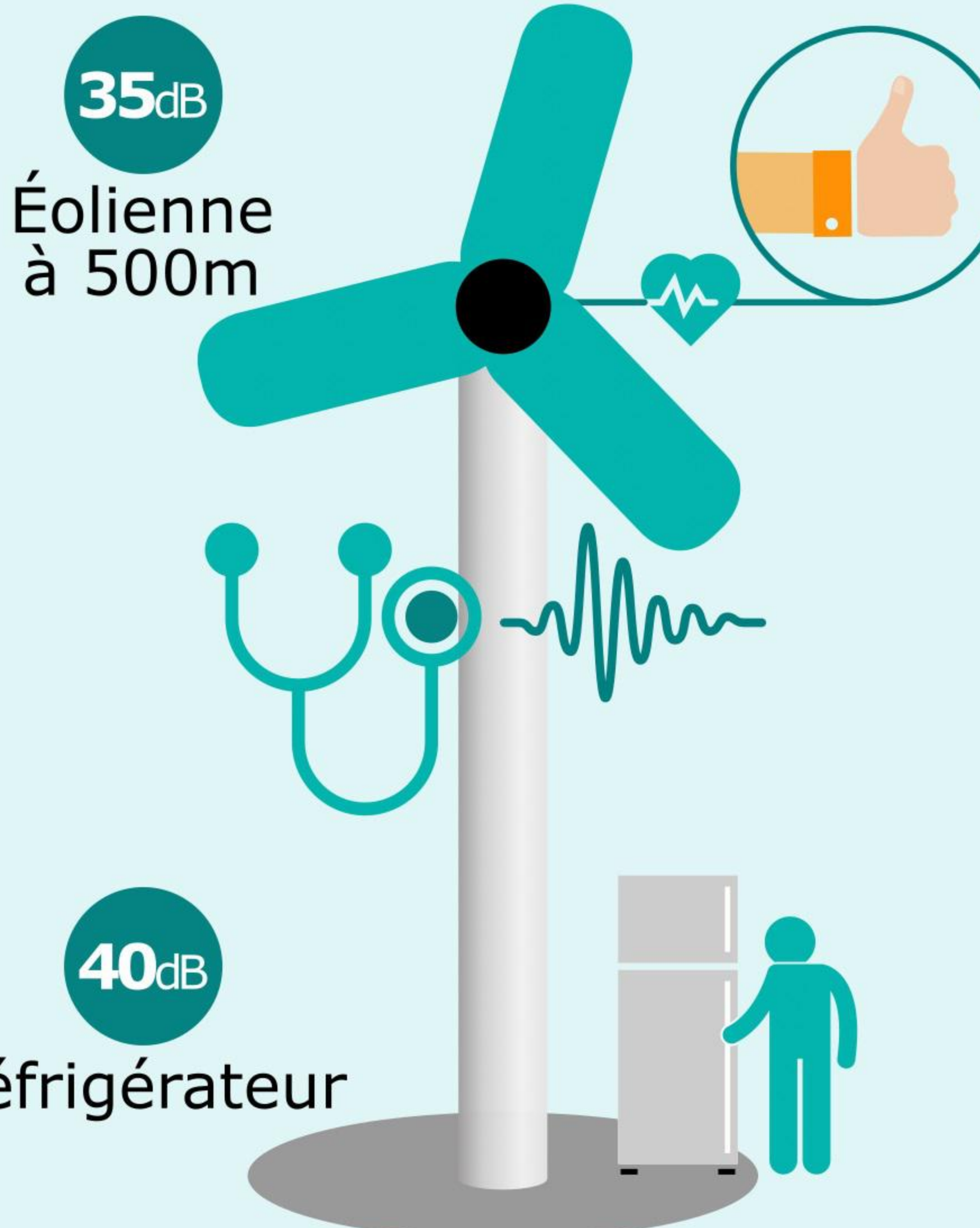
En effet, les éoliennes produisent un bruit aérodynamique lié au frottement des pales dans l'air lors de leur mouvement. Néanmoins, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que leurs émissions acoustiques audibles sont «**très en-deçà de celles de la vie courante** »

Le cabinet EREA Ingénierie réalise l'étude acoustique du projet. Après avoir analysé l'état initial sonore du site, l'acousticien modélisera la diffusion acoustique des éoliennes afin de s'assurer que le niveau perçu à proximité des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe.

Des mesures d'optimisation par bridage acoustique seront proposées et mises en place, pour garantir le respect de ces valeurs réglementaires.

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

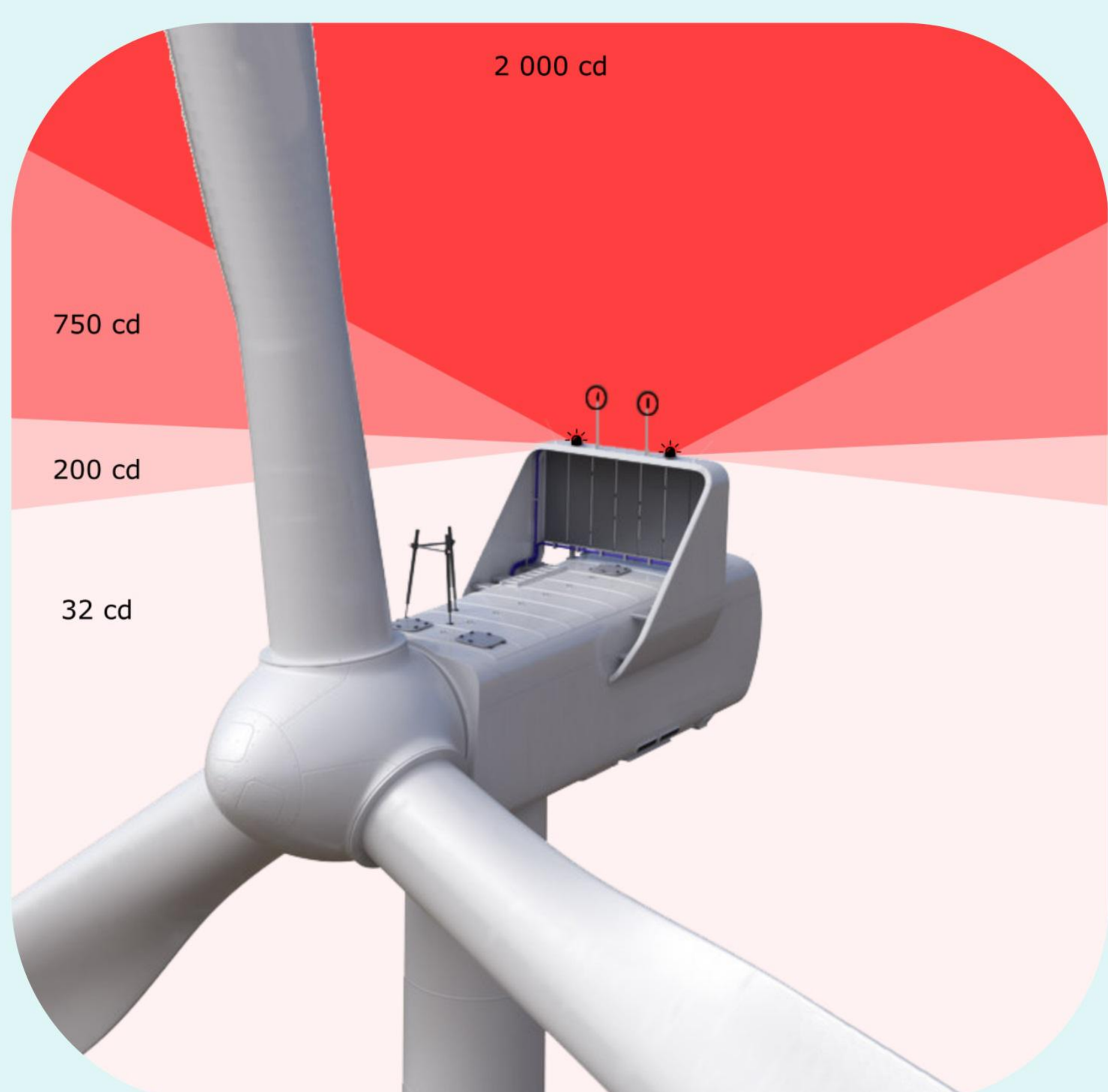
Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



Le balisage va-t-il évoluer ?

Le balisage lumineux des éoliennes a pour objectif de garantir la sécurité des transports aériens et des exercices militaires. Ce balisage est blanc la journée avec une intensité de 20 000 cd, et rouge la nuit avec une intensité de 2 000 cd.

Néanmoins, la filière éolienne, ayant conscience de la gêne que cela représente pour les riverains de parc, travaille depuis de nombreuses années avec les aviations pour limiter cette gêne. Ainsi, plusieurs évolutions récentes de la réglementation ont vu le jour :

- la réduction possible de l'intensité lumineuse de certaines éoliennes selon la configuration du parc, permettant de diviser l'intensité par 10 !
- l'arrêté du 29 mars 2022 permet dorénavant l'utilisation de feux dits "à faisceaux modifiés" qui dirigent le signal lumineux vers le ciel, rendant le balisage nocturne bien moins visible par les riverains.
- enfin, des tests sont en cours en Ardèche pour pouvoir n'allumer les signaux lumineux que lors des passages d'aéronefs, comme c'est déjà le cas en Allemagne.

L'énergie éolienne



Energies et Territoires

Un projet éolien qui répond considérablement aux objectifs du SRADET :

En prenant en compte les 1331 MW installés fin 2021, les objectifs fixés par le SRADET en 2030 impliquent un rythme de développement d'environ 316,9 MW/an pour la région Nouvelle-Aquitaine. Avec une puissance minimale estimée à 10,8 MW, le projet de Voulmentin - Argentonnay permettra de répondre à plus de 4% des objectifs annuels du SRADET Nouvelle Aquitaine.

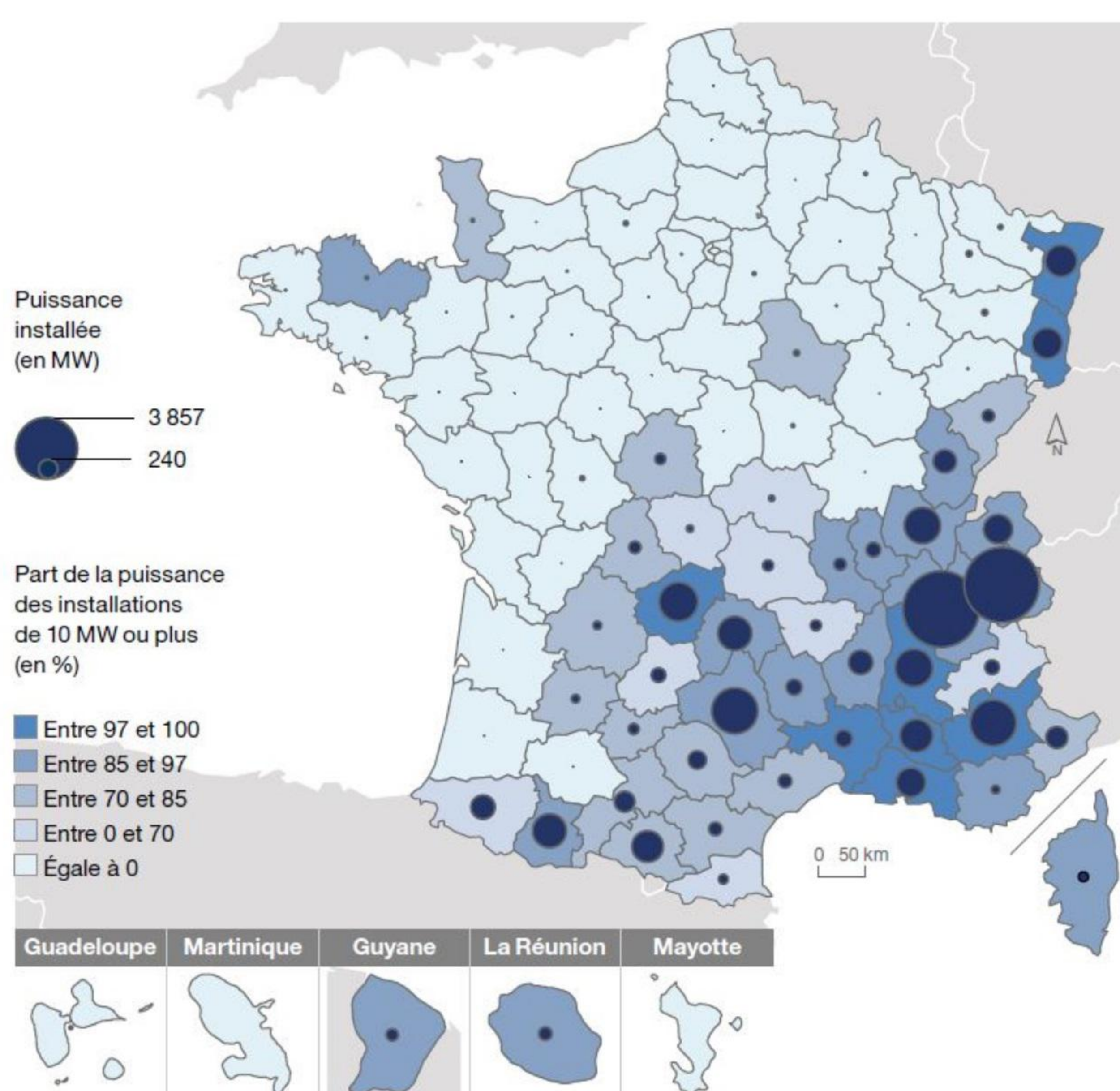
Aussi, selon les scénarii édités par l'ADEME et RTE, l'énergie éolienne (terrestre et maritime) pourrait devenir la 1ère source d'énergie électrique en France d'ici 2050 !

Au même titre que les autres énergies renouvelables, l'éolien prend aujourd'hui sa place dans le mix énergétique français.

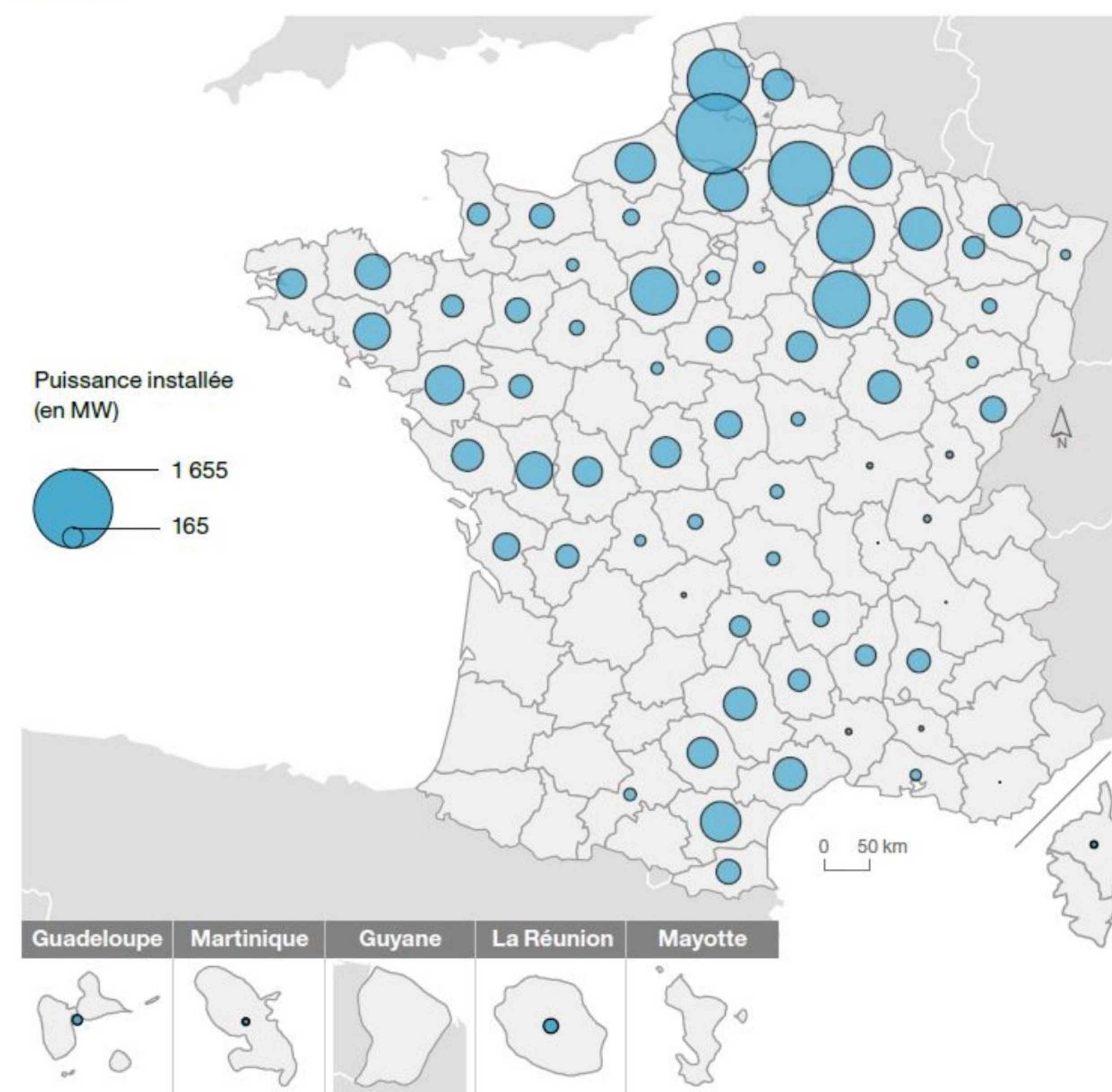
La localisation de la production pour les différentes énergies n'est pas répartie uniformément sur le territoire. L'hydraulique est présent sur les régions montagneuses, le solaire est davantage développé dans le sud de la France. De même, l'éolien est majoritairement implanté dans les grandes plaines ventées, présentant peu d'enjeux écologiques et permettant un éloignement maximal des habitations.

A l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, le développement de l'éolien n'est majoritairement possible que dans la partie nord de la région, en raison de la présence de larges zones aériennes militaires réglementées au sud.

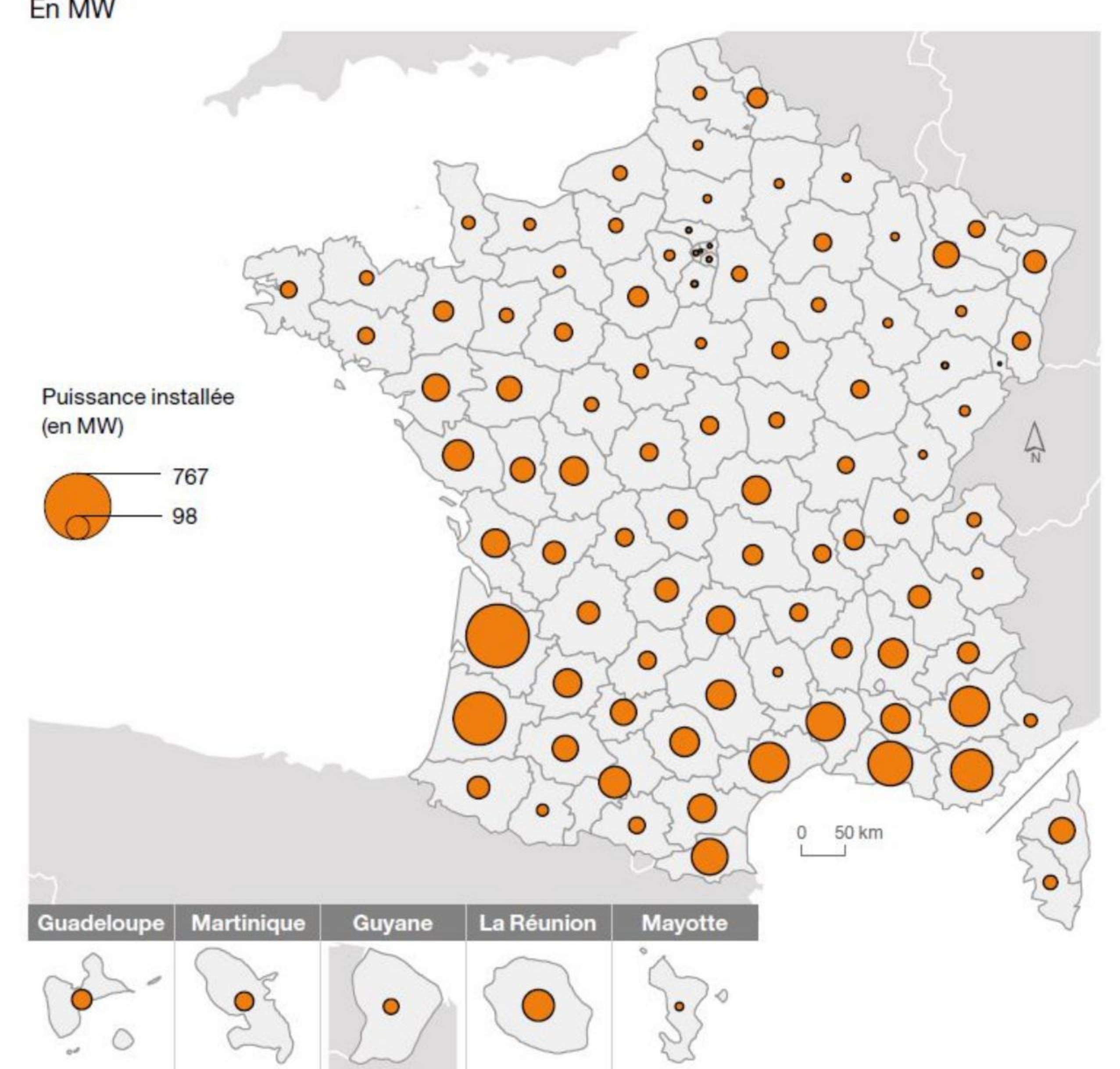
PUISSANCE DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2018



PUISSANCE DES INSTALLATIONS ÉOLIENNES PAR DÉPARTEMENT FIN 2019
En MW



PUISSANCE DES INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2019
En MW



Source : Datalab - Chiffres clés des énergies renouvelables - 2020



Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur

www.parc-eolien-voulmentin-argentonnay.com

Vos contacts privilégiés

Thomas AUZEMERY

Chargé de développement

thomas.auzemery@volkswind.com

Lucas CHARRON

Chargé d'études

lucas.charron@volkswind.com


VOLKSWIND

Production d'électricité éolienne

Volkswind France

Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES

Téléphone : 05.55.48.38.97